



Mission pour les  
Initiatives Transverses &  
Interdisciplinaires

## 80|PRIME

(projet de recherche interdisciplinaire multi-équipes)

**AAP 2021**

Avec l'objectif de faire émerger de nouvelles questions scientifiques et méthodologiques sur des thématiques stratégiques pour le CNRS et dont la mise en œuvre nécessite la mise en place de collaborations inédites entre laboratoires issus d'au moins deux Instituts du CNRS, la MITI lance pour 2021 l'appel d'offre 80|PRIME.

Cet appel d'offre **interne, non thématique**, est **exclusivement destiné aux Instituts du CNRS** pour appuyer leurs politiques scientifiques. Aucune soumission directe par la communauté scientifique ne sera acceptée.

**100 projets seront déposés par les instituts du CNRS selon une clef de répartition qui sera définie par le DGDS.** Outre la qualité scientifique, les projets devront présenter un caractère exploratoire et interdisciplinaire.

**80 projets seront sélectionnés en 2021** pour une période de **deux ans**. Le budget alloué par projet sera de **30k€ annuel au maximum** sachant que **seulement quelques projets**, et sur la base d'une **argumentation solide**, **seront retenus à ce montant maximum**. Chaque projet pourra être **accompagné d'un contrat doctoral financé à 100% sur 3 ans**.

Sur proposition des Instituts un lien nominatif sera envoyé aux porteurs et porteuses de projets proposés afin qu'ils et elles le déposent en ligne (date limite des dépôts le 3 février 2021 à midi).

Ces projets seront évalués et sélectionnés par le comité de pilotage de la MITI, présidé par Alain Schuhl.

### Critères d'éligibilité

- La demande budgétaire ne doit pas excéder 30 k€. Elle ne peut concerner que des dépenses de mission/fonctionnement/équipement/prestations de service en lien avec le projet ; les demandes d'équipement informatique récurrent ne seront pas prises en compte. Aucun CDD ne pourra être financé. Un contrat doctoral de 3 ans pourra être accordé.
- Le dépôt de dossier se fera uniquement sur invitation nominative du porteur/de la porteuse de projet sur proposition des Instituts.

### Modalités administratives et financières

- Les crédits sont alloués au porteur ou à la porteuse et versés à son unité de rattachement CNRS. Ils sont de type subvention d'Etat, ce qui implique qu'ils doivent être entièrement consommés avant le 31 décembre de chaque année du projet et qu'aucun frais de gestion ne pourra être prélevé. Le porteur ou la porteuse les engage pour l'ensemble des partenaires.
- Le projet peut impliquer des partenaires étrangers mais ces derniers ne peuvent pas être financés.

### Restitution des résultats

Un bref bilan scientifique et financier sera demandé aux lauréates et lauréats à la fin de l'année 2021 pour arbitrer le budget 2022.

**Date limite de dépôt des candidatures : 3 février 2021 à midi.**

Contact : Marie Cote & Martina Knoop pour la MITI